

# L'ENQUÊTE SUR LES FORCES DE TRAVAIL DE L'UNION EUROPÉENNE : VERS LA CONVERGENCE ET LA QUALITÉ

Hubert Charlier et Ana Franco<sup>1</sup>

## RÉSUMÉ

L'Enquête sur les forces de travail (EFT) de l'Union européenne (UE) repose sur des enquêtes nationales qui étaient, à l'origine, très différentes. Depuis une dizaine d'années, sous la pression d'utilisateurs de plus en plus exigeants (notamment en matière de rapidité de diffusion, de comparabilité et de souplesse), l'EFT fait l'objet d'un processus permanent d'amélioration de la qualité.

Le présent exposé porte sur les aspects suivants :

- a. le processus d'amélioration de la qualité : méthodes d'enquête nationales, structure cible, fondement juridique, rapports sur la qualité, définitions plus exactes et plus explicites des éléments, etc.;
- b. les résultats visés ou atteints : une enquête continue produisant des résultats trimestriels dans des délais raisonnables, des taux d'emploi et de chômage comparables dans le temps et dans l'espace de plus de 25 pays, des renseignements spécifiques sur des sujets d'actualité politique, etc.;
- c. les lacunes qui subsistent : délais de mise en œuvre dans certains pays, possibilités d'analyse longitudinale, accès du public aux microdonnées, etc.;
- d. les travaux futurs envisagés : adaptation de la liste des variables et des nomenclatures CITP et CITE (pour tenir compte de l'évolution de l'emploi et des méthodes d'apprentissage), traitement différencié des variables structurelles et recours accru à des fichiers administratifs (pour réduire le fardeau du répondant), harmonisation des questionnaires, etc.

## 1. INTRODUCTION

### 1.1 Qu'est-ce que l'Enquête sur les forces de travail de l'Union européenne?

L'Enquête sur les forces de travail (EFT) de l'Union européenne (UE) repose sur la juxtaposition des 15 enquêtes nationales sur les forces de travail menées par les États membres. Il est difficile d'atteindre une comparabilité parfaite entre 15 pays, même au moyen d'une seule enquête directe, c'est-à-dire une enquête menée en même temps, en utilisant le même questionnaire et la même méthode d'enregistrement.

Néanmoins, le degré de comparabilité des résultats de l'Enquête sur les forces de travail de l'UE est de loin supérieur à celui de tout autre ensemble de statistiques sur l'emploi ou le chômage dont on dispose pour les États membres, et ce, grâce aux facteurs suivants :

- a) l'enregistrement du même ensemble de caractéristiques dans chaque pays;
- b) une étroite correspondance entre le questionnaire de l'UE et les questionnaires nationaux;
- c) l'utilisation des mêmes définitions dans tous les pays;
- d) l'utilisation de classifications communes (exemple : la NACE dans le cas de l'activité économique);
- e) la centralisation du traitement des données par Eurostat.

Tout en étant soumise aux exigences statistiques de l'UE, l'EFT constitue un effort conjoint des États membres pour coordonner leurs enquêtes nationales sur l'emploi, qui doivent répondre à leurs exigences respectives. Par conséquent, malgré l'étroite coordination qui existe entre les organismes statistiques nationaux et Eurostat, l'enquête comporte inévitablement certaines différences d'un pays à l'autre.

---

<sup>1</sup> Hubert Charlier et Ana Franco, Eurostat, Luxembourg

Il incombe aux organismes statistiques nationaux de procéder à l'échantillonnage, d'établir les questionnaires, de mener les interviews directes auprès des ménages et de faire parvenir les résultats à Eurostat selon la méthode de codage commune. Eurostat se charge de vérifier les résultats, de traiter et de diffuser les renseignements fournis par les organismes statistiques nationaux ainsi que de calculer les totaux pour l'UE.

Chaque État membre établit son questionnaire, dans la ou les langues nationales, en tenant compte des stipulations énoncées dans le règlement. Pour chaque caractéristique de l'enquête mentionnée dans le règlement, il existe dans chaque questionnaire une question ou une série de questions permettant de fournir ce renseignement à Eurostat. Sinon, on impute le renseignement à partir d'autres sources, comme les registres de la population. Les questionnaires peuvent aussi contenir d'autres questions n'ayant aucun lien avec les caractéristiques énoncées dans le règlement, mais portant sur un sujet d'intérêt national. À partir du plan d'échantillonnage, les chiffres obtenus à la suite de l'enquête par sondage sont étendus à l'ensemble de la population, habituellement au moyen de facteurs de pondération calculés d'après le plus récent recensement de la population (et rajustés pour tenir compte des modifications qui peuvent avoir eu lieu depuis ce recensement) ou, le cas échéant, d'après les registres de la population.

Le plan d'échantillonnage est soumis à certaines contraintes imposées par le règlement en ce qui concerne la fiabilité et la représentativité statistiques exigées au niveau régional NUTS II ainsi que les variations survenues entre deux trimestres consécutifs. Compte tenu de ces contraintes, chaque État membre établit son propre plan d'échantillonnage et mène les interviews.

## **1.2 Antécédents**

De 1960 à 1973 – La première enquête sur les forces de travail de la Communauté européenne de l'époque s'est déroulée en 1960, à titre expérimental, dans les six premiers États membres (la Belgique, l'Allemagne, la France, l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas). Cette démarche n'a été répétée qu'en 1968, lorsqu'on a mené la première d'une série d'enquêtes annuelles.

De 1973 à 1981 – Lors du premier élargissement de la Communauté européenne en 1973, on a lancé une série d'enquêtes bisannuelles.

De 1983 à 1991 – Les définitions utilisées dans ces premières enquêtes étaient forcément un peu imprécises, faute d'une terminologie acceptée à l'échelle internationale. Cette lacune a été comblée en 1982 lorsque la treizième Conférence internationale des statisticiens du travail, convoquée à Genève par l'Organisation internationale du travail, a adopté une résolution concernant les statistiques de la population économiquement active, l'emploi, le chômage et le sous-emploi, et contenant des définitions exactes des diverses catégories de population que les enquêtes sur les forces de travail visaient à mesurer. Les États membres de la Communauté européenne de l'époque ont convenu d'appliquer ces recommandations dans une nouvelle série d'enquêtes communautaires sur les forces de travail qui seraient menées chaque année.

De 1992 à 1997 – On a continué de mener l'enquête chaque année mais, pour la première fois, on a adopté un critère de fiabilité statistique au niveau régional. On a révisé la liste des variables pour tenir compte de sujets pertinents au Marché unique (dont la mobilité de la main-d'œuvre au-delà des frontières nationales), de nouveaux régimes de travail (travail à domicile, emplois secondaires ou autre activité économique en dehors de la traditionnelle semaine de quarante heures) et de l'évolution récente dans le domaine de l'enseignement et de la formation professionnelle. On a révisé les questions concernant la recherche d'emploi afin de respecter les recommandations de l'OIT, notamment en établissant la distinction entre les méthodes active et non active de recherche d'emploi. L'adhésion continue aux recommandations de l'OIT s'est traduite par un degré élevé de comparabilité entre les résultats de cette série d'enquêtes et ceux des enquêtes menées entre 1983 et 1991. On a remplacé les règlements annuels antérieurs par un règlement unique et permanent.

### **1.3 Nouvelles exigences et nouveau fondement juridique**

Au milieu des années 1990, on a réexaminé les besoins en matière de données et défini les exigences suivantes :

- des données récentes sur la croissance de l’emploi pour évaluer les politiques à adopter et pour définir les politiques relatives au marché du travail;
- une estimation moyenne annuelle des personnes ayant un emploi, compte tenu du caractère saisonnier de l’emploi (emplois de vacances, emplois dans le domaine de l’agriculture, etc.);
- une mesure du volume annuel de l’emploi, tenant compte de l’évolution du travail à temps partiel;
- une meilleure connaissance des relations entre les salaires et certains types d’emploi ainsi que des situations intermédiaires entre l’emploi à temps plein et le chômage (notamment le sous-emploi visible);
- des renseignements sur la participation au marché du travail au sein d’un ménage, fondés sur des données plus précises sur la composition du ménage;
- des taux de chômage mensuels comparables, fondés sur les résultats trimestriels de l’enquête sur les forces de travail plutôt que sur des données auxiliaires tirées des registres du chômage.

Dans une certaine mesure, les exigences nationales en matière de renseignements statistiques ont entraîné l’adaptation du plan des enquêtes sur les forces de travail. Certains États membres prévoyaient mettre en œuvre des enquêtes plus fréquentes (plusieurs pays menaient déjà une enquête trimestrielle à interviews répétées). Malheureusement, ces initiatives nationales n’ont pas toujours été prises dans la même optique, d’où une certaine divergence dans le plan des enquêtes nationales.

Pour assurer la convergence des divers plans, il fallait convenir d’un cadre de référence commun et jeter les bases de l’évolution future. Après quatre ans de discussions avec les États membres, on a donc adopté un nouveau règlement qui définit une enquête continue cible tout en laissant aux États membres la possibilité de mener uniquement une enquête annuelle au printemps s’ils ne sont pas en mesure de mettre en œuvre une enquête continue. Ce nouveau règlement a été adopté par le Conseil et a été publié dans le Journal officiel; il porte le numéro 577/98. Un autre règlement du Conseil, qui sera adopté sous peu, stipule que la période de transition menant à la mise en œuvre d’une enquête continue devrait prendre fin avant 2003.

### **1.4 L’EFT devient un outil indispensable au suivi des politiques**

Depuis quelques années, l’emploi revêt une importance politique grandissante au sein de l’Union européenne, et les statistiques de l’emploi figurent maintenant au cœur des politiques de l’UE.

En 1997, on a ajouté un chapitre sur l’emploi au Traité d’Amsterdam et, lors de la séance extraordinaire du Conseil européen tenue au Luxembourg en novembre 1997, les chefs d’État des 15 États membres de l’UE ont entériné une ambitieuse stratégie européenne pour l’emploi. Cette stratégie repose sur quatre grands piliers :

- améliorer la capacité d’insertion professionnelle,
- stimuler l’esprit d’entreprise,
- favoriser la capacité d’adaptation;
- améliorer les politiques en matière d’égalité des chances.

Pour chacun de ces piliers, on a défini certains indicateurs qualitatifs et quantitatifs jugés essentiels à la réalisation d’un ensemble d’objectifs politiques, appelés lignes directrices en matière d’emploi.

Les États membres se sont engagés à suivre cette Stratégie européenne pour l’emploi en mettant en œuvre les lignes directrices annuelles en matière d’emploi et le processus de coordination des politiques d’emploi énoncé dans l’article 128 du Traité d’Amsterdam. Les pierres angulaires de ce processus sont les plans d’action nationaux, qui consistent à traduire en politiques nationales les lignes directrices européennes en matière d’emploi adoptées par le Conseil, le Rapport conjoint sur l’emploi, dans lequel on évalue chaque année l’évolution de la mise en œuvre de la stratégie, et les recommandations visant à guider les États

membres dans l'élaboration de politiques et de réformes structurelles. La plupart des indicateurs de rendement utilisés sont tirés de l'EFT.

En outre, au sommet spécial du Conseil européen tenu à Lisbonne, l'Union a défini « *un nouvel objectif stratégique pour la décennie à venir : l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale* ».

Le Conseil a reconnu la nécessité d'évaluer régulièrement les progrès réalisés en vue d'atteindre cet objectif, et ce, d'après 35 indicateurs structurels adoptés d'un commun accord. Il s'agit d'indicateurs presque exclusivement compilés sur une base annuelle, dont huit sont tirés de l'EFT (« taux d'emploi total », « taux d'emploi des femmes », « taux d'emploi des travailleurs âgés de 55 à 64 ans », « taux de chômage », « formation qui continue », « ménages sans emploi », « jeunes quittant prématurément l'école et ne poursuivant ni études ni formation » et « chômage de longue durée »).

Dans ce contexte, l'Enquête sur les forces de travail de l'UE a joué un rôle de plus en plus important, si bien qu'elle est maintenant reconnue universellement comme un outil indispensable pour observer l'évolution du marché du travail et pour adopter les politiques pertinentes. L'EFT est la seule source de renseignements offrant, dans ces domaines, des données vraiment comparables puisqu'elles sont indépendantes du cadre administratif et législatif national. Parmi les instruments statistiques dont dispose l'Union européenne, l'EFT se distingue par la taille de l'échantillon qu'elle couvre, par l'étendue de la série chronologique qu'elle offre et par le tableau exceptionnel qu'elle peut fournir de l'évolution économique et sociale.

## **2. LA NOTION DE QUALITÉ D'EUROSTAT (QUALISTAT) ET L'INTÉGRATION DE L'EFT AU PROCESSUS**

La notion de qualité d'Eurostat repose sur la norme ISO 8402, qui définit la qualité comme suit : « *Ensemble des caractéristiques d'une entité qui lui confèrent l'aptitude à satisfaire des besoins exprimés et implicites* ». Bon nombre de bureaux statistiques se sont inspirés de cette définition pour adopter des concepts de la qualité axés sur la manière de répondre aux besoins des utilisateurs, de décrire tous les aspects d'un produit et d'évaluer le degré de satisfaction de l'utilisateur.

La notion de qualité d'Eurostat est structurée en fonction des sept grands éléments suivants : pertinence, exactitude, diffusion rapide et régulière des résultats, accessibilité et clarté, comparabilité, cohérence, exhaustivité. À partir de ces sept critères, nous allons décrire dans le présent document les progrès réalisés par l'EFT au cours des dernières années ainsi que les lacunes qui subsistent et les points à améliorer.

### **2.1 Pertinence des concepts statistiques**

Une enquête est pertinente si elle répond aux besoins des utilisateurs. Il est donc nécessaire de connaître les utilisateurs et de cerner leurs attentes.

L'une des mesures d'amélioration de la qualité adoptées par Eurostat consiste à examiner systématiquement le travail statistique effectué au sein de la Communauté, en collaboration avec les bureaux statistiques nationaux, les directions générales de la Commission, les ministères, les banques nationales et les organismes internationaux. L'examen prend la forme d'un questionnaire portant sur les points suivants :

- a-t-on répondu aux exigences du programme statistique?
- l'utilisateur obtient-il un service adéquat et satisfaisant?
- combien le travail coûte-t-il à Eurostat et aux États membres?
- pourrait-on effectuer le travail plus efficacement grâce à une meilleure affectation des fonds?
- pourrait-on éliminer ou modifier certaines tâches afin d'affecter des ressources à des tâches plus prioritaires?

L'EFT a participé à cet examen à titre d'enquête-pilote, et les résultats sont à l'étude.

Les principaux utilisateurs des données de l'EFT sont les directions générales « Emploi et affaires sociales », « Affaires économiques et financières » et « Politique régionale » ainsi que la Banque centrale européenne. On tient des réunions semestrielles avec ces utilisateurs pour décider de l'utilisation actuelle et de l'amélioration future des outils statistiques relatifs au marché du travail.

L'enquête trimestrielle continue définie dans le règlement de 1998 a répondu dans une large mesure à la plupart des attentes des utilisateurs :

- On dispose maintenant de données plus récentes et plus fréquentes sur les tendances de l'emploi en vue d'adopter des politiques en matière d'emploi.
- On en viendra progressivement à calculer des estimations annuelles de l'emploi moyen. Les chiffres du printemps publiés jusqu'ici ne tiennent pas compte des tendances saisonnières de l'emploi.
- Jusqu'à maintenant, on calculait des taux de chômage mensuels comparables en utilisant les résultats du printemps de l'EFT comme point de départ et l'évolution du chômage enregistré comme variable auxiliaire pour évaluer la variation mensuelle. Les séries trimestrielles de données de l'EFT fourniront une estimation plus exacte du chômage.
- On a adopté de nouvelles variables pour répondre à de nouvelles exigences en matière de politiques.
- Pour un trimestre donné, on peut ajouter des modules ponctuels, de taille raisonnable (maximum : 11 variables), sur des questions liées au marché du travail. Il s'agit d'une façon très souple de répondre à de nouvelles demandes en matière de politiques.

Il convient de mentionner certains aspects négatifs :

- La définition d'une structure cible pour la convergence graduelle des enquêtes nationales était la seule façon de s'assurer que les initiatives nationales seraient prises dans la même optique. Néanmoins, cette convergence tarde à se réaliser : en 1998, 6 des 15 États membres menaient des enquêtes continues trimestrielles; en 2002, ce chiffre passera à 14, et l'Allemagne sera le dernier pays à effectuer la transition, probablement en 2004. Pour cette raison, ce n'est qu'en 2004 que nous profiterons pleinement de l'investissement réalisé en 1998.
- Les modules ponctuels constituent une solution très souple pour obtenir des renseignements sur certains aspects du marché du travail mais, pour pouvoir les mettre en œuvre convenablement, il faut approuver la liste finale des variables un an avant la collecte des données et en discuter pendant au moins une autre année avec les États membres et les principaux utilisateurs. C'est pourquoi les données ne seront disponibles que deux ans et demi à trois ans après le choix du sujet, ce qui oblige Eurostat à prévoir les besoins de ses utilisateurs.
- L'EFT est victime de son propre succès. À cause de l'exhaustivité et de la rapidité de diffusion des résultats, les utilisateurs croient qu'il s'agit de la source idéale pour obtenir une foule de renseignements. Néanmoins, comme l'efficacité de cet outil est directement liée à la taille et à l'objectivité du questionnaire, il est très difficile de la concilier avec les désirs des utilisateurs.

## **2.2 Exactitude des estimations**

L'exactitude est définie comme la proximité entre l'estimation et la valeur réelle (inconnue) d'une population. Pour évaluer l'exactitude d'une estimation, il faut analyser l'erreur totale liée à l'estimation.

L'exactitude des résultats relevait presque entièrement des organismes statistiques nationaux. Récemment, Eurostat a entrepris d'harmoniser les définitions des indicateurs de l'exactitude, comme la variance des principaux agrégats. Dans le cas d'enquêtes complexes comme l'EFT, où les plans d'échantillonnage sont très diversifiés, il est extrêmement complexe de trouver des définitions et des méthodes de calcul communes de ces indicateurs.

D'un autre point de vue, nous pouvons brosser un tableau général de l'exactitude plus ou moins grande des résultats, attribuable à certaines caractéristiques des enquêtes nationales :

– Erreurs liées à la base de sondage – Les pays qui possèdent un registre de la population l'utilisent comme base de sondage. C'est le cas de la Belgique, du Danemark, de l'Italie, du Luxembourg, de la Suède et de la Finlande. L'Allemagne, la Grèce, l'Espagne, la France, l'Irlande, l'Autriche et le Portugal utilisent le dernier recensement comme base de sondage. Aux Pays-Bas et au Royaume-Uni, la base de sondage est un fichier d'adresses fourni par l'administration postale. Il est difficile d'évaluer l'incidence de ces différentes bases de sondage sur l'exactitude des résultats, mais on peut supposer que les registres de la population des pays scandinaves, mis à jour régulièrement, offrent une base de sondage plus exacte qu'un recensement, dont la périodicité est en général de dix ans. Néanmoins, pour des raisons d'ordre juridique et culturel, il n'est pas possible de mettre en œuvre un registre de la population dans tous les pays.

– Erreurs de mesure – Certains pays utilisent des questionnaires sur papier et des interviews directes; d'autres mènent des interviews (personnelles, téléphoniques ou les deux) assistées par ordinateur. Les interviews assistées par ordinateur ont tendance à réduire les erreurs parce qu'on ne peut y introduire des valeurs impossibles et qu'on peut vérifier la cohérence des réponses données par la personne interviewée.

– Erreurs liées à l'unité déclarante – Les répondants peuvent participer à l'enquête directement ou par l'intermédiaire d'un autre membre du ménage. Bon nombre de questions portent sur l'expérience professionnelle, à l'égard de laquelle seule la personne concernée peut répondre avec exactitude. Un autre membre du ménage peut donner des renseignements incomplets ou erronés. Dans les pays scandinaves, l'unité d'échantillonnage est la personne. C'est pourquoi la proportion des interviews par procuration est très faible (1 % au Danemark). Dans les pays où l'unité d'échantillonnage est le ménage, très souvent, un membre du ménage fournit les renseignements sur tous les membres du ménage, qu'il est très difficile de rencontrer tous ensemble. On pourrait résoudre le problème en visitant plusieurs fois le même ménage, mais cette démarche accroîtrait considérablement le coût de l'enquête.

– Erreurs attribuables à l'intervieweur – Les pays qui mènent une enquête continue disposent, en général, d'intervieweurs professionnels. Ces derniers sont moins nombreux mais mieux formés et plus expérimentés que les intervieweurs indépendants qu'on recrute habituellement pour mener des enquêtes non continues.

– Non-réponse partielle – Les pays où la participation à l'enquête est obligatoire enregistrent habituellement un taux de réponse plus élevé que ceux où l'enquête est facultative. Le taux de réponse varie entre 98 % en Allemagne et 55 % à 60 % aux Pays-Bas. Le taux de non-réponse peut aussi être très élevé à l'égard de certaines variables. Dans les cas de non-réponse à une question, certains pays imputent des renseignements auxiliaires ou reprennent les renseignements fournis par la même personne lors d'une interview antérieure (s'il s'agit d'une réinterview).

## **2.3 Actualité des données et rapidité de diffusion des résultats**

La plupart des utilisateurs réclament des chiffres à jour, publiés fréquemment et sans délai à des dates préétablies.

Le nouveau règlement de 1998 stipule que pour les pays qui mènent une enquête trimestrielle continue, les données doivent parvenir à Eurostat dans les 12 semaines suivant la fin de la période de référence. Il s'agit d'un progrès important par rapport aux enquêtes antérieures, dont le délai de transmission des données était de neuf mois.

Pourtant, tous les États membres ne respectent pas toujours ce délai, bien qu'on ait observé des progrès dans les transmissions de données successives au cours des trois dernières années. Il convient d'ajouter que la mise en œuvre d'une enquête trimestrielle entraîne des délais supplémentaires dans les premières transmissions de données. Après une période d'adaptation, on observe habituellement une réduction des délais. Le tableau ci-dessous montre dans quelle mesure les délais ont été respectés pour les quatre trimestres de 2000 (seuls les pays qui mènent des enquêtes continues donnant des résultats trimestriels y figurent). Ce tableau correspond à la situation qui existait en juillet 2001, et les chiffres correspondent à l'écart entre la date de réception des données et la date d'arrivée prévue, en mois.

	1 <sup>er</sup> trimestre	2 <sup>e</sup> trimestre	3 <sup>e</sup> trimestre	4 <sup>e</sup> trimestre
Belgique	+3	+2	0	-1
Danemark	+2	+4	+2	+1
Grèce	+9	+6	+7	Données non reçues
Espagne	-1	-1	0	-1
Irlande	Données non reçues	+8	+9	Données non reçues
Italie	+4	+1	+3	+1
Pays-Bas	+13	+7	+7	+4
Autriche	+6	+6	Données non reçues	Données non reçues
Portugal	0	-1	0	Données non reçues
Suède	-1	-1	0	-2
Finlande	+2	+1	0	0
Royaume-Uni	+4	+6	0	-1
Bulgarie	+6	+7	+6	+4
Rép. Tchèque	0	-1	0	-1
Estonie	+5	+2	+4	+1
Hongrie	0	0	-2	-1
Pologne	+6	+1	0	Données non reçues
Slovénie	+5	+3	+3	+1
Slovaquie	+6	+3	0	0

## 2.4 Accessibilité et clarté des renseignements

Les données statistiques sont d'autant plus précieuses qu'elles sont facilement accessibles aux utilisateurs, présentées sous des formes qui leur conviennent et accompagnées d'une documentation suffisante. Les fournisseurs doivent également offrir une aide à l'utilisation et à l'interprétation des statistiques.

Les données de l'EFT sont accessibles de trois façons :

– Publications sur papier :

– un court bulletin présentant les caractéristiques et indicateurs principaux;

– une publication détaillée comprenant 66 tableaux et des graphiques (dernière édition : Statistiques sociales européennes – Résultats de l'Enquête sur les forces de travail 2000);

– une publication conjointe d'Eurostat et de la Direction générale de l'emploi et des affaires sociales (L'emploi en Europe) qui décrit, de manière analytique, les grandes tendances de l'emploi et du chômage;

– une foule d'autres publications horizontales qui utilisent les données de l'EFT, puisque cette enquête couvre un grand nombre d'aspects économiques et sociaux.

– Base de données – dans la base de données New Cronos d'Eurostat (Thème 3/EFT), un domaine EFT présente à peu près les mêmes indicateurs que les publications sur papier, sous forme de séries chronologiques dans des tableaux multidimensionnels.

– Demandes ponctuelles – Les utilisateurs ayant des besoins précis auxquels les publications et les bases de données existantes ne répondent pas peuvent aussi demander des tableaux personnalisés, produits moyennant certains frais. On reçoit chaque année plusieurs centaines de ces demandes de la part d'organismes publics et privés, d'instituts de recherche, d'universités, etc.

De plus, bon nombre de chercheurs et d'autres utilisateurs se sont montrés très intéressés à accéder directement aux microdonnées. Compte tenu de cette demande et de cet intérêt croissant, il est jugé essentiel qu'Eurostat, de concert avec les États membres, établisse un ensemble de règles visant à faciliter l'accès aux données de l'EFT sans compromettre les conditions nécessaires à leur confidentialité.

Dans la plupart des États membres, les microdonnées de l'EFT ne sont diffusées qu'à des chercheurs, en vertu de modalités contractuelles strictes; jusqu'à maintenant, ces pays ont hésité à généraliser la diffusion de microdonnées. Leurs principales préoccupations sont liées à l'opinion publique et à l'incidence possible de la non-réponse, ainsi qu'à des problèmes relatifs à la qualité, comme l'utilisation de données non fiables.

## 2.5 Comparabilité des statistiques

Les statistiques relatives à une caractéristique donnée sont d'autant plus utiles qu'elles permettent d'établir des comparaisons fiables entre les valeurs que prend cette caractéristique dans l'espace et dans le temps. Il s'agit de comparer les mêmes statistiques d'un pays à l'autre afin d'évaluer la signification des statistiques agrégées à l'échelle européenne.

Le principal rôle d'Eurostat étant d'assurer la comparabilité des résultats publiés, des efforts considérables ont été déployés en ce sens.

Le concept et les définitions utilisés se conforment rigoureusement aux recommandations de l'OIT. Les définitions proposées par cet organisme sont assez générales pour être appliquées par un grand nombre de pays. Eurostat s'efforce de rendre ces définitions aussi précises que possible en tenant compte de la spécificité des États membres de l'UE.

Un ensemble de notes méthodologiques, qui accompagne la liste des variables de l'UE, fait régulièrement l'objet d'ajouts et d'améliorations. Ces notes aident les bureaux statistiques nationaux à préparer leurs questionnaires et les notes destinées aux intervieweurs.

En raison de son importance politique, la définition du chômage a été assujettie à un règlement de la Commission en 2000. Tous les États membres de l'UE se sont engagés à passer en revue leurs questionnaires nationaux afin de respecter entièrement la définition du chômage. La Finlande et l'Irlande la respectent déjà entièrement; la Belgique, le Danemark, le Luxembourg, le Portugal et le Royaume-Uni le feront cette année, l'Espagne en 2002 et la France, l'Allemagne, l'Italie, l'Autriche et la Suède en 2003. Les États membres qui, à ce jour, n'appliquent pas entièrement la définition énoncée dans le règlement, doivent préciser, dans les résultats de l'EFT transmis à Eurostat, en quoi leur définition diffère de la définition réglementaire.

La définition du chômage est accompagnée d'un ensemble de principes relatifs à la formulation des questions portant sur la situation vis-à-vis de l'activité. Ces principes couvrent notamment les aspects suivants : ordre et formulation des questions, existence d'indices permettant d'identifier des groupes précis, renseignements sur les références temporelles (être sans emploi durant **la semaine de référence**, chercher un emploi durant **les quatre dernières semaines**, être prêt à commencer un emploi dans **les deux prochaines semaines**, etc.).

Les questionnaires nationaux de 2001, ainsi que le codage selon les normes de l'UE, seront analysés en détail d'ici la fin de l'année. Cette analyse vise à déceler les écarts possibles par rapport aux définitions et aux recommandations de l'UE. Une analyse semblable a été menée en 1995, mais portait uniquement sur la partie des questionnaires concernant la classification la situation vis-à-vis de l'activité (emploi, chômage et inactivité). L'un des résultats de ce travail a été l'adoption des principes relatifs à la formulation des questions portant sur la situation vis-à-vis de l'activité, mentionnés plus haut.

L'utilisation des mêmes classifications assure la comparabilité des résultats. Dans l'EFT, on utilise la NACE (Rev.1) pour les activités économiques, la CIP de 1988 (COM) pour les professions, la CITE de 1997 pour les niveaux d'instruction et de formation et la NUTS (nomenclature des unités statistiques territoriales) pour les codes régionaux.

Les principaux problèmes de comparabilité qui subsistent concernent la CIP (Classification internationale type des professions) et la CITE (Classification internationale type de l'éducation). Dans le cas des

professions, la plupart des pays recueillent les renseignements selon les classifications nationales. Ces dernières ne sont pas toujours compatibles avec la CITE; dans certains cas, elles ne sont compatibles qu'à un niveau plus agrégé. Pendant bien des années, Eurostat a tenté d'analyser ces classifications nationales et a proposé des recommandations visant à améliorer la comparabilité mais, finalement, la solution idéale consisterait à utiliser directement la CITE à l'étape de la collecte des données. Le principal argument invoqué par les pays pour ne pas adopter cette solution tient à ce que d'autres enquêtes nationales (dont le recensement) utilisent ces classifications nationales et que, pour des raisons d'uniformité interne, ces pays doivent utiliser les mêmes classifications dans toutes les enquêtes.

Dans le cas de la CITE, les difficultés sont plutôt liées à la diversité des systèmes d'enseignement des différents États membres. Les diplômes qui n'existent plus (ceux de personnes âgées possédant des certificats difficiles à classer dans la CITE actuelle) et les diplômes étrangers constituent une autre source de difficultés. Eurostat, l'UNESCO et l'OCDE travaillent en étroite collaboration pour résoudre ces problèmes.

Comme l'emploi et le chômage ont une composante saisonnière très importante, une synchronisation s'impose pour assurer la comparabilité des résultats. La mise en œuvre d'une enquête continue en vertu du règlement de 1998 résoudra progressivement ce problème. Les trimestres sont définis comme des blocs de 13 semaines à compter du 29 décembre 1997. L'Irlande et le Royaume-Uni utilisent des trimestres saisonniers (blocs de 13 semaines correspondant aux quatre saisons), mais l'incidence de cette pratique sur la comparabilité des résultats devrait être négligeable.

Malgré tous les efforts déployés pour améliorer la comparabilité des résultats de l'EFT, certains aspects continuent d'y faire obstacle :

- Les questionnaires nationaux couvrent la liste des variables de l'UE, mais la formulation et l'ordre des questions sont décidés au niveau national. Un questionnaire commun constituerait une amélioration notable.
- Les méthodes de collecte des données diffèrent selon les pays. Certains pays procèdent encore par interviews directes, alors que d'autres pratiquent la collecte de données assistée par ordinateur en effectuant des interviews personnelles ou téléphoniques, ou même un mélange des deux.
- Pour réduire la variance entre les résultats de deux enquêtes consécutives, presque tous les pays réinterviewent une partie de leur échantillon. Les méthodes de renouvellement de l'échantillon sont très différentes selon les pays : à l'heure actuelle, il en existe pas moins de sept. On ne connaît pas exactement l'incidence de ces disparités sur la comparabilité des résultats.

## **2.6 Cohérence**

Lorsqu'elles émanent d'une seule source, les statistiques sont cohérentes dans la mesure où on peut rapprocher de façon fiable des concepts élémentaires au moyen de combinaisons plus complexes. Lorsqu'elles émanent de sources différentes, notamment d'enquêtes statistiques dont la fréquence diffère, les statistiques sont cohérentes dans la mesure où elles reposent sur des définitions, des classifications et des normes méthodologiques communes. Les renseignements que les statistiques fournissent aux utilisateurs sont alors nettement conséquents ou, du moins, ne sont pas contradictoires. La cohérence entre les statistiques est axée sur la comparaison de statistiques différentes, généralement produites de différentes façons et destinées à des utilisations différentes.

Outre l'Enquête sur les forces de travail, il existe de nombreuses sources différentes de statistiques de l'emploi (comptes nationaux, enquêtes auprès des entreprises, enquêtes sur la structure des exploitations agricoles, recensement, etc.) qui utilisent une couverture, des périodes de référence et des concepts et définitions différents.

En général, les résultats concernant l'emploi par activité économique obtenus au moyen d'enquêtes auprès des entreprises sont très différents de ceux de l'EFT. Abstraction faite des écarts éventuels entre les périodes de référence, les enquêtes auprès des entreprises donnent des renseignements plus fiables et plus détaillés sur la répartition des activités économiques, car les entreprises connaissent mieux leur activité

économique que les particuliers. Quoiqu'il en soit, les renseignements sur la composition et les caractéristiques de la population active laissent à désirer, et ce type d'enquête ne couvre pas l'ensemble de l'économie (les renseignements sont limités à certains secteurs, seules les entreprises dépassant une certaine taille sont échantillonnées et les travailleurs indépendants sont exclus).

Comme l'EFT et les comptes nationaux utilisent la même définition de l'emploi (« offre de main-d'œuvre pour la production de biens et de services économiques selon la définition du système de comptabilité nationale », 13<sup>e</sup> ICLS), les niveaux d'emploi devraient être les mêmes, à part quelques rajustements liés à la couverture. Ces rajustements concernent les points suivants :

- a) la couverture du territoire économique dans les comptes nationaux, mais du territoire géographique dans l'EFT;
- b) l'emploi non déclaré qui correspond à la production non déclarée (par exemple, les travailleurs immigrants);
- c) les contraintes d'ordre pratique de l'EFT (limites d'âge, ménages hors institutions);
- d) le traitement différent des personnes en congé de courte durée (SCN 17.9 e).

Les comptes nationaux de la Grèce, de l'Irlande, de l'Italie, du Portugal et du Royaume-Uni utilisent l'EFT comme source principale de renseignements sur le niveau global de l'emploi. Ailleurs, les données du registre (Belgique, Danemark, Allemagne, Espagne, Luxembourg, Autriche et Finlande) ou les données tirées des enquêtes auprès des entreprises (France, Pays-Bas, Suède) constituent la source principale, et l'on ajoute les données de l'EFT sur certaines catégories de personnes ayant un emploi lorsqu'elles ne sont pas couvertes par la source principale (par exemple, les travailleurs indépendants). Dans ce cas, les données du registre ou les données tirées des enquêtes auprès des entreprises sont jugées plus fiables que celles de l'EFT, notamment en ce qui concerne la croissance annuelle de l'emploi.

## **2.7 Exhaustivité**

Les domaines pour lesquels on dispose de statistiques doivent correspondre aux besoins et aux priorités exprimés par les utilisateurs du Système statistique européen.

La possibilité d'ajouter des modules ponctuels constitue une amélioration considérable au chapitre de la couverture des besoins des utilisateurs dans un délai relativement court. Les sujets couverts jusqu'à maintenant et prévus pour les années à venir sont les suivants :

- |      |   |
|------|---|
| 1999 | Accidents de travail et maladies professionnelles |
| 2000 | Transition entre les études et le travail         |
| 2001 | Durée et tendances du temps de travail            |
| 2002 | Emploi des personnes handicapées                  |
| 2003 | Formation permanente                              |
| 2004 | Transition entre les études et le travail         |

Une autre question revêt une importance politique croissante au sein de l'Union européenne : son élargissement aux pays de l'Europe centrale et orientale. La plupart de ces pays mènent déjà des enquêtes trimestrielles continues sur les forces de travail qui suivent les définitions et les recommandations d'Eurostat et transmettent régulièrement leurs données à Eurostat. Parmi les 13 pays candidats, seules la Turquie et Malte n'ont pas encore commencé à transmettre régulièrement leurs données, mais devraient le faire dès cette année.

## **3. ÉVOLUTION FUTURE**

### **3.1 Une EFT plus souple**

Comme nous l'avons mentionné plus haut, l'EFT est considérée comme une source privilégiée de données sur des enjeux sociaux. Néanmoins, le nombre de variables recueillies doit demeurer raisonnable pour assurer un taux de réponse suffisant et une qualité acceptable des réponses. En vue de répondre à la

demande de données tout en maintenant l'interview à une durée acceptable, le Bureau statistique suédois a proposé une approche rationnelle du problème :

On devrait analyser la liste des variables pour établir une distinction entre celles qui sont nécessaires à la production de statistiques à court terme et les caractéristiques structurelles. On interrogerait la totalité de l'échantillon pour obtenir l'ensemble principal de variables (et des estimations trimestrielles fiables) et un sous-échantillon pour obtenir les caractéristiques structurelles. Ce sous-échantillon peut correspondre à un cycle ou à un trimestre (ou à un ensemble de cycles ou de trimestres). Le principal avantage d'un ensemble de questions propre à un cycle est qu'il permet de calculer des moyennes annuelles et d'éliminer les effets saisonniers. Toutefois, il peut exister des problèmes de collecte de données et d'estimation. En ce qui concerne la collecte des données, il faut choisir à quel cycle on posera la totalité des questions. Le mode d'interview est un facteur important à prendre en compte. Les interviews téléphoniques au moment de cycles ultérieurs peuvent imposer certaines limites à la longueur de l'interview et au nombre de variables. En outre, les estimations fondées sur un sous-échantillon correspondant à un ou des cycles nécessitent un ensemble distinct de coefficients de pondération. En soi, ces coefficients de pondération ne constituent pas un problème, mais la ventilation qui en résulte, par exemple selon la situation vis-à-vis de l'activité (personnes ayant un emploi, sans emploi, inactives) peut manquer de cohérence par rapport à la ventilation fondée sur l'ensemble de l'échantillon. Les méthodes de rajustement permettent de résoudre certaines incohérences, mais pas toutes.

Une autre possibilité consisterait à utiliser le trimestre comme lien. Dans le cas de données propres à un trimestre, il est supposé qu'on peut faire abstraction de l'effet saisonnier.

Les deux propositions ont été soumises à la discussion et la nouvelle méthode devrait être mise en œuvre à partir de 2003.

### **3.2 Vers un questionnaire commun?**

Les différences entre les questionnaires nationaux de l'EFT constituent encore l'une des principales causes du manque de comparabilité des résultats. Or, on ne peut modifier ces questionnaires sans soulever deux problèmes :

- toute modification apportée aux questions entraîne une rupture de la série chronologique;
- les pays ont des besoins nationaux spécifiques, et les modifications ne conviennent pas toujours aux enquêtes nationales. Il est pourtant essentiel d'en arriver à une convergence de ces enquêtes. Comme point de départ, on recommandera un questionnaire unifié dans le cas des modules ponctuels, puisque ces derniers couvrent des sujets spécifiques qui sont le plus souvent absents des questionnaires de base nationaux. L'analyse des questionnaires nationaux constituera également un bon point de départ pour la formulation de recommandations concernant la construction de modules particuliers du questionnaire et des exemples de questions.

## **BIBLIOGRAPHIE**

Eurostat, Thème 3 – Population et conditions sociales (1998), « Enquête sur les forces de travail, Méthodes et définitions ».

Eurostat (1999), « Définition de la qualité en statistique », document inédit.